

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/14/gregoire-14-1et2-1978.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 14, Numéro 1 et 2.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

LE LIVRE VERT ET L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

par **Gilles-André Grégoire**, secrétaire général de l'AIES

Prospectives d'avril dernier publiait, sous ma plume, un long article intitulé «L'enseignement privé au pays du «Je me souviens». Juste avant de conclure, j'y affirmais (p. 120) que les hésitations des partis

politiques à adopter des positions fermes sur l'enseignement privé «tiennent au fait qu'ils n'ont, sur ce chapitre comme sur certains autres, aucun principe». J'ajoutais: «Trop souvent, en

effet, ils ne raisonnent pas, à cet égard, en fonction d'idées premières et inattaquables».

La publication du Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire au Québec me fournit, assez étrangement, une occasion tout à fait opportune de cogner encore sur le clou.

J'incriminerai d'abord un paragraphe de la présentation du Livre vert lui-même, puis une déclaration faite par le ministre, quelques jours après son lancement.

On constatera, peut-on lire, presque à la fin de cette présentation, que certaines questions, dont nous ne pouvons nier l'importance, n'ont pas été traitées ou n'ont pas reçu un traitement élaboré dans le présent ouvrage. Par exemple, l'enseignement privé, l'éducation des adultes, la formation des maîtres, les relations de (sic) travail, l'enfance inadaptée et les milieux défavorisés. Pour les uns, nous avons en main les rapports des comités qui ont terminé leur étude; nous pourrions élaborer, à brève échéance, des politiques spécifiques pour répondre aux besoins. Pour les autres, telles les relations de (sic) travail, le gouvernement a mandaté des comités d'études qui doivent lui proposer de nouvelles politiques.

Je félicite les auteurs du Livre vert d'avoir eu la franchise d'énumérer les sujets importants dont le traitement fait l'objet d'autres études que la leur; quand les patates sont trop chaudes, on s'estime content de ne pas les avoir dans les mains: c'est connu! Je ferai pourtant remarquer à ces auteurs que leur énumération — qui paraît exhaustive — constitue une macédoine dont la composition ne devrait pas sensément contenir l'enseignement privé.

Selon quelle logique, en effet, un livre vert portant sur l'école primaire et secondaire ne concernerait-il pas l'enseignement privé, au moins celui des niveaux visés? Les auteurs de cet ouvrage seraient-ils de ceux qui, plus sensibles aux étiquettes qu'aux réalités, considèrent que les écoles primaires et secondaires privées ne sont pas de vraies écoles appartenant au système national d'éducation du Québec? Croient-ils que les élèves inscrits dans de telles écoles viennent d'une autre planète, suivent des programmes différents de ceux que le MEQ approuve pour les écoles publiques et obtiennent des diplômes sanctionnés par Arsène Lupin?

Au demeurant, si l'étude concernant l'enseignement privé — étude amorcée il y a quatre ans (!) — est terminée, qu'attend-on pour la soumettre au peuple? Craint-on que, comme le révèlent certaines enquêtes et certaines pétitions (qui valent bien d'autres types de consultations), les Québécois réproouvent alors les visées inavouables du gouvernement sur l'avenir de l'enseignement privé?

Sur cette matière, l'Honorable Jacques-Yvan Morin, vice-premier ministre et ministre de l'Éducation, a déjà, pour sa part, annoncé ses couleurs lors d'une émission de ligne ouverte, à CKAC, le 17 octobre 1977, une dizaine de jours après le lancement de son Livre vert, sujet précisément abordé par ladite émission. En réponse à l'intervention d'un auditeur concernant l'enseignement privé, le ministre fait alors une déclaration très substantielle

dont voici un extrait fort significatif:

...Il ne faut pas, à mon sens en tout cas, encourager la création de nouvelles écoles privées à moins que le secteur public ne soit d'accord. Récemment, on m'a fait quatre demandes d'ouverture d'écoles privées dans quatre villes du Québec et j'ai décidé de consulter la commission scolaire régionale — publique, donc, — dans chacun de ces cas, pour savoir quel serait l'impact de la création de tel établissement privé sur les finances de l'établissement public, sur la démographie, le nombre d'élèves de cet établissement public, etc. Et ce n'est que lorsque j'aurai un éclairage, en provenance du secteur public, que je pourrai songer à la création de nouvelles institutions privées. J'estime qu'on doit, systématiquement — c'est la politique du gouvernement —, encourager une meilleure qualité de l'École publique: c'est une priorité gouvernementale. Après ça, quand on sentira que le secteur public est solide et qu'il est en marche et que les parents sont satisfaits de leur secteur public et que les enseignants le sont aussi, alors on pourra songer à d'autres étapes.

Je laisse au lecteur le soin de chercher — le temps qu'il faudra — où sont les principes d'éducation qui peuvent servir d'assises fondamentales à des propos aussi incroyables dans la bouche d'un ministre de l'Éducation nationale. Mais, pour ma part, je rappellerai à ce dernier que, d'après l'article 2 de la loi qui créa le ministère dont il est titulaire, il «a la responsabilité de promouvoir l'éducation, d'assister la jeunesse dans la préparation et l'orientation de son avenir et d'assurer le développement des institutions d'enseignement». Comme on le voit, les sympathies du ministre pour le

secteur public et ses attitudes négatives devant l'éventuel progrès de l'enseignement privé ne sont pas rivées à sa responsabilité — telle que définie par la loi — mais bien plutôt à des sentiments personnels, stratégiques ou politiques.

Car, dans cet article 2 du bill 60 (comme on l'appelait à l'époque), de quelle jeunesse s'agit-il? — À coup sûr de la jeunesse québécoise où qu'elle se trouve pourvu qu'elle soit en situation d'être éduquée via le système scolaire. Du développement de quel type d'institutions d'enseignement s'agit-il, toujours dans le même article? — Rien absolument rien, à l'intérieur du texte de cette loi, ne permet de croire qu'il s'agit des institutions publiques en priorité. Les préambules de la même loi sont d'ailleurs fort connus: entre autres choses, ils indiquent clairement que c'est aux parents que revient, en définitive, le droit de dicter, par leur choix, le type d'écoles qu'ils désirent voir s'édifier pour leurs enfants.

Dans sa déclaration au poste CKAC, le ministre s'est gardé de dire que les «quatre demandes d'ouverture d'écoles privées» émanaient d'éducateurs naturels et professionnels qui travaillent depuis longtemps (près de 3 ans dans un cas) à élaborer des projets de mise sur pied d'institutions scolaires conformes à leurs aspirations, à leurs droits et au bien commun tel qu'il doit être compris (car, comme aurait dit Maurice Duplessis: «Le bien commun, dans le domaine de l'éducation, c'est d'abord l'ÉDUCATION»).

Évidemment, l'attitude malthusienne de l'Honorable

Jacques-Yvan Morin a pour but évident de faire taire les adversaires. Mais sa dialectique le conduit à miser davantage sur les étiquettes «publique» ou «privée» plutôt que de mettre l'accent sur le substantif ÉCOLE. Au surplus, dans le contexte de la parution du Livre vert, une telle dialectique tient de la parfaite contradiction.

Rédigé à cause de manifestations non équivoques de mécontentement du peuple à l'égard d'un système scolaire qui ne rencontre plus ses conceptions, le document propose un «redressement». En filigrane, il semble promouvoir un type d'écoles fort voisin de celui que l'enseignement privé préconise, à beaucoup d'égards, depuis longtemps: des écoles qui, tout en jouissant de la plus large autonomie possible, doivent constamment rendre compte de leur qualité à l'État (bien sûr) mais d'abord et avant tout aux usagers qui les choisissent; des écoles qui, faute de répondre aux besoins et aux aspirations de ces derniers, provoqueront elles-mêmes leur disparition.

Or — et c'est là le paradoxe — le ministre, ardent missionnaire du Livre vert, soumet actuellement la naissance de ces écoles à de telles tracasseries qu'à moins d'un miracle, elles ne verront jamais le jour. Dans un même esprit, il parle et agit, depuis un an, comme s'il désirait l'extinction à plus ou moins brève échéance des écoles déjà en place; il souhaite le gel et même la réduction de leurs clientèles et refuse de réviser à la hausse leur statut actuel, ce qui, par l'augmentation des subventions et donc, la diminution des frais de scolarité

chargés aux parents, les rendrait pourtant plus accessibles; enfin, il laisse planer sur elles la menace de nouvelles exigences relatives à une «complémentarité» qui, si elle est définie par lui d'autorité (sans égard à la liberté de choix des parents) lui donnera, sur chacune d'entre elles, un droit de vie ou de mort.

Tous ceux qui s'intéressent à l'éducation liront le Livre vert avec intérêt et satisfaction. Ils participeront — je le souhaite sincèrement — à la vaste consultation que le ministre a entreprise pour connaître leurs réactions. D'autre part, ce dernier n'ignore pas que 546 097 citoyens québécois ont signé une pétition (organisée par l'APCQ) pour demander le maintien et le respect de la loi 56 de même que la possibilité pour l'enseignement privé de se développer.

Les pétitionnaires accepteront peut-être que les auteurs du Livre vert aient décidé, au départ, de mettre l'enseignement privé entre parenthèses. Mais je suis certain qu'ils n'accepteront pas que leur ministre de l'Éducation ait décidé, de son côté, de mettre l'enseignement privé... au rancart!